



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Inspection Académique
des Bouches-du-Rhône

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 12 JUIN 2008
RELATIF AU RENOUELEMENT
DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'EDUCATION NATIONALE DES BOUCHES DU RHONE

Le Préfet
de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'Education, et notamment les articles L213-1, L235-1 et R235-1 à R235-15 ;

Vu le décret n° 85-895 du 21 août 1985 relatif à la mise en oeuvre du transfert de compétence en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'Education Nationale institués dans les départements et les académies ;

Vu la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en oeuvre du transfert de compétence en matière d'enseignement public et la mise en place des conseils de l'Education Nationale institués dans les départements et les académies ;

Vu la circulaire du 19 novembre 1985 relative aux compétences et fonctions des conseils de l'Education Nationale institués dans les départements et les académies ;

Vu les arrêtés des 3 septembre 2009, 30 novembre 2009, 11 mars 2010 et 5 juillet 2010, portant modification de l'arrêté du 12 juin 2008 relatif au renouvellement des membres du conseil départemental de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône ;

Considérant la proposition de modification de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) en date du 1er juillet 2010 ;

Considérant la proposition du Conseil Général, suite à sa délibération en date du 14 avril 2011 ;

Considérant les avis de l'Inspecteur d'Académie en date des 2 et 11 mai 2011 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2008 portant renouvellement des membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale est modifié comme suit :

MEMBRES DE DROIT

- Le Préfet, Président ou en cas d'empêchement, l'Inspecteur d'Académie,
- Le Président du Conseil Général, co-président ou en cas d'empêchement le Conseiller Général délégué à cet effet par lui,
- L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, Vice-Président
- Le Conseiller Général Délégué par le Président du Conseil Général, Vice-Président,

I. AU TITRE DE REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES

- a) En qualité de représentants des communes et de la Communauté Urbaine sur propositions de l'Union Départementale des Maires des Bouches-du-Rhône et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Suzanne MAUREL	Maire de GREASQUE	Mireille JOUVE	Maire de MEYRARGUES
Jean Louis ICHARTEL	Maire de BARBENTANE	Patricia FERNANDEZ	Maire de PORT DE BOUC
Pierre MINGAUD	Maire de LA PENNE SUR HUVEAUNE	Georges JULIEN	Maire de Noves
Danielle MILON	Communauté UrbaineMPM	Jacqueline DURANDO	Communauté UrbaineMPM

- b) En qualité de représentants du Département, sur proposition du Conseil Général :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Janine ECOCHARD	Marie Arlette CARLOTTI
Félix WEYGAND	Henri JIBRAYEL
René OLMETA	Jean-Marc CHARRIER
Claude JORDA	Maurice REY
Gaby CHARROUX	Evelyne SANTORU

- c) En qualité de représentants de la Région, sur proposition du Conseil Régional :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bernard MOREL	Hervé GUERRERA

II. AU TITRE DE REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETAT EXERCANT LEURS FONCTIONS DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES PREMIER ET SECOND DEGRES SITUES DANS LE DEPARTEMENT, DESIGNES SUR PROPOSITION DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DANS LE DEPARTEMENT.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
F.S.U.	
Jean-François LONGO	Anne DUMAS
Alain BARLATIER	Béatrice DUNET
Christophe DORE	Mathilde GROSSETTI
Michèle POTOUDIS	Marie PERRET-TRAMONI
Andjelko SVRDLIN	Serge PILLE
Nicolas SPINAZZOLA	Stéphane RIO
Frédéric BERTET	Julien WEISZ

S.N.U.D.I. / F.O.	
Robert PEINADO	Philippe ROMS
S.D.E.N. / C.G.T.	
Isabelle DEDIEU	Nadine CASTELLANI-LABRANCHE
U.N.S.A.. / EDUCATION	
Vincent GOMEZ	Carole GELLY

III. AU TITRE DE REPRESENTANTS DES USAGERS

- a) En qualité de représentants des parents d'élèves désignés par le Préfet sur proposition des associations de parents d'élèves représentatives dans le département :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
F.C.P.E.	
Vincent PUGLIESI	Bernard FLOUPIN
Marie-Christine CONTRERAS	Ratiba BENABDERRAHMANE
Patrick FLORY	Christine PELISSIER
Claude GUIGON	Paul Emile CORDIER
Fernand AFONSO	Abassia BACHI
Houda GATTI	Olivier WALLON
P.E.E.P.	
Cécile VIGNES	Angélique GUILLE

- b) En qualité de représentants des associations complémentaires de l'enseignement public désignés par le Préfet sur proposition de l'Inspecteur d'Académie :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
Jean-Marc SUARNET Jeunesse au Plein Air	Suzanne GUILHEM Jeunesse au Plein Air

- c) En qualité de personnalité compétente dans le domaine économique, social, éducatif et culturel, désignée par le Préfet des Bouches-du-Rhône :

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
André GRELE	François MASSEY

- d) En qualité de personnalité compétente dans le domaine économique, social, éducatif et culturel, désignée par le Président du Conseil Général :

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
Michel LHÔTE	Michel GINI

IV. A TITRE CONSULTATIF

En qualité de délégué départemental désigné par le Préfet sur proposition du Président des délégués départementaux de l'Education Nationale : **Monsieur Georges MOLINARD, titulaire.**

ARTICLE 2 : Le reste de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2008 portant renouvellement des membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale est sans changement.

ARTICLE 3 : Les arrêtés du 3 septembre 2009, du 30 novembre 2009, du 11 mars 2010 et du 5 juillet 2010, portant modification de l'arrêté du 12 juin 2008 relatif au renouvellement des membres du conseil départemental de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône sont abrogés.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 MAI 2011

Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Raphaëlle SIMEONI